

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 9

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

réglementaires, spécialement les mesures de sécurité contre les dangers d'accidents.

Bien que très occupé par les obligations de son service il aimait dans ses loisirs à approfondir des questions théoriques de mathématiques et de mécanique.

D'un caractère très réservé, exempt de tout emballement, très entier dans ses idées, avec une pointe d'originalité et d'esprit critique, il fut cependant toujours apprécié de ses chefs et de ses subordonnés et entretenit les relations les plus cordiales avec ses collègues qui garderont de lui un souvenir très sympathique. Le nombreux cortège qui a suivi son convoi montre l'estime et l'amitié qu'il avait su inspirer.

Bien qu'il craignit le bruit des réunions trop nombreuses, il participait souvent aux séances et excursions de nos deux sociétés techniques vaudoises.

Etant resté célibataire ses sentiments de famille se sont reportés sur ses neveux, auxquels nous sommes persuadés que, sans vouloir en convenir, il portait beaucoup d'intérêt et d'affection.

A. P.

Concours à Lausanne.

Le concours public pour l'étude d'un bâtiment destiné à remplacer celui dit « des concierges », Cité-Devant, n° 5, a amené le dépôt de 24 projets.

Le jury de ce concours, composé de MM. P. Etier, conseiller d'Etat, chef du Département des Travaux publics, J. Falconnier, architecte, à Nyon, et Ch. Gunthert, architecte, à Vevey, s'est réuni le 17 avril 1918 pour l'examen et le classement des projets de concours, et a décerné les prix suivants : 1^{er} prix, au projet « Pour dégager la cour de l'Académie », MM. Schnell et Thévenaz. 2^{me} prix, au projet « Vulatour ». M. A. Guignet. 3^{me} prix, au projet « Maisonneur Abram de Crousaz », M. G. Epitiaux, tous à Lausanne.

L'exposition publique des projets aura lieu à l'Ecole normale, 3^{me} étage, du mardi 23 avril au mardi 7 mai, chaque jour ouvrable, de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

Concours pour le plan d'extension de la ville de Zurich et des communes suburbaines.¹

Décision du jury.

Pas de 1^{er} prix.

Deuxième prix, de 18 000 fr. au

1) projet « Die Organisation von Gross-Zurich », de M. Hermann Herter, architecte, Zurich.

2) projet « Eine Heimat dem neuen Menschen », de M. Konrad Hippenmeier, fonctionnaire du Service des travaux de la Ville et A. Bodmer, ingénieur, à Zurich.

Ce projet demeure hors concours, l'un de ses auteurs, M. Hippenmeier étant disqualifié. La récompense attribuée au projet Herter est portée à 20 000 fr.

Troisième prix, de 14 000 fr. au projet « Wollen und Werden » de MM. Rittmeyer et Furrer, architectes, à Winterthur et Karl Zöllig, architecte, à Flawil.

Quatrième prix, de 11 000 fr., au

1) projet « Arbeit » de MM. Alb. Frölich, architecte, et Dr H. Bertschinger, ingénieur, à Zurich.

2) projet « Turicum Anno MDCCCL », de MM. W. Zollikofer, géomètre, à Thalwil, et Kündig et Cétiker, architectes, Zurich.

Cinquième prix, de 9 000 fr. au projet « Grundzüge », de MM. O. et E. Brühlmann, ingénieurs, à Zurich.

Plusieurs projets ont été achetés.

¹ Voir *Bulletin technique* 1916, page 21.

Concours pour l'aménagement du quai Turettini, à Genève.¹

Vingt projets ont été présentés. Le jury commencera ses opérations le 11 mai.

Services des eaux du Département fédéral de l'Intérieur.

Communication des résultats des travaux.

Le développement croissant de l'utilisation des forces hydrauliques par des particuliers ou des sociétés a eu pour effet d'augmenter la demande des résultats des travaux que le Service des eaux a exécutés avec de gros frais. Il n'est que juste que ces précieux résultats ne soient communiqués que contre rémunération modeste d'une partie de ces frais. D'accord avec le chef du Département de l'Intérieur, le Service des eaux a mis le tarif suivant en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 1918 : héliographies des résultats de chaque jaugeage, 5 fr. ; courbes de débits, 10 fr. ; tableaux des débits journaliers pendant une année, 15 fr. ; autres résultats, tels que profils en long et en travers, croquis, résultats de nivellement, etc., par format d'acte (22 × 35 cm.), sur papier héliographique bleu, dans la règle 1 fr., sur papier héliographique blanc, 1 fr. 40.

Groupe des Architectes

formé dans le sein de la Société et Section vaudoises de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Un certain nombre d'architectes, membres de la Société des Ingénieurs et des Architectes, préoccupés de la situation actuelle de la profession, ont estimé que le moment était venu de resserrer les liens qui unissent les membres de cette corporation et qu'il devenait nécessaire de former un groupement capable de s'occuper et de défendre les intérêts économiques de la profession.

Ces architectes, réunis le 19 janvier 1918, ont décidé la formation d'un groupe d'architectes et ont chargé un comité restreint de suivre à la réalisation de cette idée.

Dans la dite séance du 19 janvier, les membres ont, à l'unanimité, exprimé le vœu que ce groupe reste dépendant de la Société des Ingénieurs et des Architectes et ne constitue en aucune façon un amoindrissement à l'activité de la dite Société.

Le 9 février 1918, le Comité provisoire du groupe exposait à la séance ordinaire de la Société et Section vaudoises de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes, par la voix de M. Epitiaux, architecte, les motifs qui militent en faveur de la formation d'un groupe professionnel des architectes et donnait connaissance d'un projet de résolution ainsi conçu et qui fut voté à l'unanimité :

« L'assemblée de la Société des Ingénieurs et des Architectes, du 9 février 1918, estime que la formation dans son sein de groupes distincts d'ingénieurs et d'architectes ayant pour but l'étude plus approfondie de questions professionnelles, particulières à chaque groupe, est une forme d'activité à encourager. Celle-ci rentre d'ailleurs dans l'esprit des statuts de la Société suisse, art. 3, lettre a.

» En conséquence, la formation d'un groupe d'architectes, demandé par ces derniers, est approuvée.

» Le groupe ainsi reconnu aura à soumettre à une prochaine séance de la Société des Ingénieurs et des Architectes ses statuts particuliers et la composition de son comité.

¹ Voir *Bulletin technique*, 1917, page 234.

» Il reste entendu que l'activité de chaque groupe sera limitée à l'étude de questions spéciales le concernant et que toutes décisions que ces questions entraîneraient, seront portées à l'ordre du jour d'une séance de la Société des Ingénieurs et des Architectes pour être discutées et approuvées conformément aux statuts de cette société. »

Le comité provisoire du groupe, encouragé par l'adoption de cette résolution, a poursuivi son travail et étudié les statuts du groupe, statuts qui ont été approuvés par une nouvelle assemblée provisoire du groupe, le samedi 6 avril à 4 heures.

Nous donnons ci-dessous la teneur de ces statuts :

*Statuts du groupe des architectes
de la Société des Ingénieurs et des Architectes.*

« 1. Le groupe des architectes constitué au sein des Sociétés vaudoises et Section vaudoise des Ingénieurs et des Architectes a pour but la sauvegarde des conditions économiques de la profession et l'étude de toutes questions propres à améliorer au point de vue moral et matériel la situation de l'architecte.

» 2. Fait partie de droit de ce groupe tout architecte membre des susdites Sociétés, à moins qu'il n'ait formellement décliné cet avantage.

» 3. Le groupe est administré par un bureau formé d'un Président, d'un Secrétaire, d'un Caissier et de deux autres membres. Un ou deux membres du bureau devront être choisis hors de Lausanne. Fera partie de droit du bureau, au moins un membre architecte du Comité des Sociétés des Ingénieurs et des Architectes, Section vaudoise et Société vaudoise, l'assemblée du groupe élit les autres membres du bureau, à la majorité, jusqu'à concurrence de cinq membres. Le groupe élira son bureau et désignera son Président à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Sociétés des Ingénieurs et des Architectes, cette élection étant valable pour un an. Les membres du bureau sont rééligibles.

» 4. Pour subvenir aux dépenses du groupe, une cotisation spéciale sera fixée et perçue chaque année.

» 5. L'activité du groupe n'est limitée en rien, cependant, toute décision importante que le dit groupe aurait à prendre, comme toute démarche officielle qu'il voudrait entreprendre, devront être portées à l'ordre du jour d'une assemblée de la Société des Ingénieurs et des Architectes pour être discutées dans les formes statutaires.

» Ces questions approuvées, le Comité de la Société des Ingénieurs et des Architectes sera chargé de leur exécution. »

A l'issue de l'assemblée générale, la Société et Section vaudoises des Ingénieurs et des Architectes a donné son approbation à l'unanimité aux statuts du groupe, et le Comité de la section a annoncé que le Comité Central de la Société avait donné son assentiment à la formation du nouveau groupe d'architectes.

Sitôt après l'assemblée générale, les architectes, membres de la Société et Section vaudoises, dans une nouvelle réunion du groupe, ont pris connaissance de la décision ci-dessus mentionnée, ont définitivement constaté l'existence du groupe et constitué son comité de la façon suivante :

Président : *M. Georges Epitoux.*

Secrétaire : *M. F. Gilliard.*

Caissier : *M. C. Gunthert à Vevey.*

Membre : *M. H. Verrey, père.*

Membre : *M. H. Meyer.*

La contribution au groupe a été fixée à 5 francs pour le premier exercice.

Le bureau du groupe a immédiatement commencé son travail et institué diverses commissions dans le but d'étudier d'une façon complète certaines questions très urgentes et d'intéresser à ce travail le plus grand nombre possible de membres de la Société.

Voici quel sera la composition de ces commissions ainsi que leur programme indiqué sommairement :

I. *La crise de la construction provoquée par la guerre, et ses conséquences pour les architectes. Moyens immédiats d'y remédier.*

Rareté et renchérissement des matériaux et de la main-d'œuvre ; difficultés de transport ; arrêt des entreprises immobilières ; complications d'ordre économique et financier, etc.

Président de la commission : *M. Ch. Thévenaz.*

Membres : *MM. Ch. Bonjour, Ch. Braun, Chamorel-Garnier, M. de Rham, A. Laverrière, Ch. Melley, O. Oulevey, J.-H. Verrey.*

II. *Situation actuelle des architectes à l'égard des propriétaires et des entrepreneurs.*

Examen des nouvelles charges et responsabilités incombant aux architectes du fait de la situation provoquée par la guerre ; devis et délais de construction ; révision des tarifs d'honoraires pour permettre aux architectes de faire face aux exigences présentes et au renchérissement général de la vie, etc.

Recherche de bases d'entente avec les entrepreneurs sur tous les points d'intérêt commun ; possibilités d'une meilleure utilisation de toutes les ressources disponibles ; règlement des difficultés résultant des fluctuations de prix et hausses en cours de travaux, etc.

Président de la commission : *M. H. Meyer.*

Membres : *MM. R. Bonnard, L. Brazzola, Ch. Brugger, Ed. Guinand, D. Isoz, E. Monod, J. Tailless, A. van Dorsser.*

III. *Moyens propres à assurer, pendant la crise, du travail aux architectes établis.*

Démarches auprès des administrations fédérales, cantonales et communales en vue d'obtenir que tous les projets de construction fassent l'objet de concours publics, généraux ou régionaux, même lorsque les projets sont d'une réalisation lointaine. Eventuellement, autres moyens efficaces.

Président de la commission : *M. Ch. Gunthert.*

Membres : *MM. Ernest Burnat, Ch. Coigny, L. Collombet, V. Chaudet, H. Chaudet, M. Polak, E. Quillet, L^s Villard père.*

D'autres questions seront prochainement mises à l'étude et les rapports des différentes commissions, discutés en séance plénière du groupe, seront portés à la connaissance de la Société et Section vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

**Société genevoise des Ingénieurs
et des Architectes.**

(Section de la Société Suisse.)

*Séance et assemblée générale ordinaire annuelle du jeudi
24 janvier 1918.*

La séance est ouverte à 8 h. 50 en présence de trente-et-un membres.

M. F. Fulpius, président, fait tout d'abord quelques communications au sujet des affaires courantes. La mairie de Veyrier a pris bonne note des démarches que la Société a entreprises auprès d'elle en ce qui concerne la construction d'une école. *M. E. Fatjo* a demandé une nouvelle subvention au nom de la Commission de la Maison Bourgeoise ; cette demande a été renvoyée au nouveau Comité. Le Comité